

TOTAL
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
au 30 septembre 2009
(non audited)

1) Principes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2009 de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 septembre 2009 ne diffèrent pas significativement de ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Les nouveaux textes ou amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 décrits dans la note 1W de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008 ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2009. Parmi ces nouveaux textes, il convient de noter que les conséquences de la version révisée d'IAS 1 « Présentation des états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, ont été traduites de la manière suivante :

- présentation de l'état du résultat global consolidé ;
- informations au titre des autres éléments du résultat global présentés en note 4 de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Ces estimations et hypothèses sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;
- sont préparés de manière prudente ;
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Selon le principe de la comptabilité d'engagement appliquée par le Groupe, dans laquelle les états financiers reflètent les effets des transactions et événements dans l'exercice où ils se produisent, les actifs et passifs sont généralement valorisés au coût amorti quand il s'agit d'éléments à caractère opérationnel tels que les actifs immobilisés incorporels et corporels, et à leur juste valeur quand il s'agit d'actifs et passifs financiers.

2) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009, TOTAL a progressivement cédé 2,81% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 8,57%. Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

3) Éléments d'ajustement

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Aval et Chimie sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et d'assurer la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe, notamment nord-américains.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence à des prix moyens de la période et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) la quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des éléments d'ajustement et, à partir de l'exercice 2009, des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
3^{ème} trimestre 2009					
Effet de stock	-	150	64	-	214
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	-	-	(3)	-	(3)
Autres éléments	-	(2)	(4)	-	(6)
Total	-	148	57	-	205
3^{ème} trimestre 2008					
Effet de stock	-	(1 045)	(148)	-	(1 193)
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-
Total	-	(1 045)	(148)	-	(1 193)
9 mois 2009					
Effet de stock	-	1 428	328	-	1 756
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	-	(62)	(46)	-	(108)
Autres éléments	-	(183)	(9)	-	(192)
Total	-	1 183	273	-	1 456
9 mois 2008					
Effet de stock	-	785	84	-	869
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-
Total	-	785	84	-	869

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
3^{ème} trimestre 2009					
Effet de stock	-	77	45	-	122
Quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis	-	-	-	(70)	(70)
Charges de restructuration	-	-	(7)	-	(7)
Dépréciations exceptionnelles	-	-	(2)	-	(2)
Plus-values de cession	-	-	-	46	46
Autres éléments	(31)	(1)	(3)	-	(35)
Total	(31)	76	33	(24)	54
3^{ème} trimestre 2008					
Effet de stock	-	(653)	(99)	-	(752)
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis	-	-	-	(78)	(78)
Charges de restructuration	-	(4)	-	-	(4)
Dépréciations exceptionnelles	(34)	-	-	-	(34)
Plus-values de cession	-	-	-	50	50
Autres éléments	(174)	-	-	(28)	(202)
Total	(208)	(657)	(99)	(56)	(1 020)
9 mois 2009					
Effet de stock	-	1 021	216	-	1 237
Quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis	-	-	-	(252)	(252)
Charges de restructuration	-	(16)	(96)	-	(112)
Dépréciations exceptionnelles	-	(41)	(32)	-	(73)
Plus-values de cession	-	-	-	87	87
Autres éléments	(70)	(132)	(6)	-	(208)
Total	(70)	832	82	(165)	679
9 mois 2008					
Effet de stock	-	621	55	-	676
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis	-	-	-	(227)	(227)
Charges de restructuration	-	(39)	(9)	-	(48)
Dépréciations exceptionnelles	(34)	-	-	-	(34)
Plus-values de cession	130	-	-	67	197
Autres éléments	(174)	-	(5)	(48)	(227)
Total	(78)	582	41	(208)	337

4) Capitaux propres

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 30 septembre 2009, TOTAL S.A. détenait 15 554 593 de ses propres actions, soit 0,66% du capital social. Ces actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions dont bénéficient les salariés du Groupe ou sont destinées à être affectées à la couverture de nouveaux plans.

Ces 15 554 593 actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 30 septembre 2009, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,27% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces 100 331 268 actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,28 euros par action au titre de l'exercice 2008. Compte tenu du paiement d'un acompte de 1,14 euro par action intervenu le 19 novembre 2008, le solde du dividende, soit 1,14 euro par action, a été mis en paiement le 22 mai 2009.

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé de fixer à 1,14 euro par action le montant de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2009. Il sera mis en paiement le 18 novembre 2009.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant des éléments reclassés en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	9 mois 2009	9 mois 2008
Écarts de conversion de consolidation	(859)	147
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(858)	147
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	1	
Actifs disponibles à la vente	50	(144)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	50	(144)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net		
Couverture de flux futurs	63	-
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	301	
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	238	
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	51	110
Autres éléments	(6)	(11)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(6)	(11)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net		
Effet d'impôt	(31)	19
Total autres éléments du résultat global	(732)	121

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	9 mois 2009			9 mois 2008		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion de consolidation	(859)		(859)	147		147
Actifs disponibles à la vente	50	(10)	40	(144)	19	(125)
Couverture de flux futurs	63	(21)	42	-	-	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	51		51	110		110
Autres éléments	(6)		(6)	(11)		(11)
Total autres éléments du résultat global	(701)	(31)	(732)	102	19	121

5) Emprunts et dettes financières

Le Groupe a procédé à des émissions d'emprunts obligataires par l'intermédiaire de sa filiale Total Capital au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009 :

- Emprunt 4,875% 2009-2019 (750 millions d'EUR)
- Emprunt 2,500% 2009-2013 (350 millions de CHF)
- Emprunt 3,500% 2009-2014 (1 000 millions d'EUR)
- Emprunt 3,240% 2009-2014 (396 millions de HKD)
- Emprunt 5,125% 2009-2024 (950 millions d'EUR)
- Emprunt 3,500% 2009-2014 (150 millions d'EUR)
- Emprunt 2,625% 2009-2014 (200 millions de CHF)
- Emprunt 5,500% 2009-2013 (100 millions d'AUD)
- Emprunt 4,000% 2009-2013 (100 millions d'USD)
- Emprunt 2,375% 2009-2016 (150 millions de CHF)
- Emprunt 3,625% 2009-2015 (550 millions d'EUR)
- Emprunt 5,500% 2009-2013 (100 millions d'AUD)
- Emprunt 4,250% 2009-2017 (200 millions de GBP)
- Emprunt 4,180% 2009-2019 (750 millions de HKD)
- Emprunt 4,250% 2009-2017 (100 millions de GBP)
- Emprunt 4,875% 2009-2019 (450 millions d'EUR)

Le Groupe a effectué des remboursements sur emprunts obligataires au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009 :

- Emprunt 4,500% 1999-2009 (1 000 millions d'EUR)
- Emprunt 6,200% 1997-2009 (900 millions de FRF)
- Emprunt 3,500% 2003-2009 (500 millions d'USD)
- Emprunt 6,250% 2003-2009 (100 millions d'AUD)
- Emprunt 3,500% 2004-2009 (50 millions d'USD)
- Emprunt 3,500% 2005-2009 (50 millions d'USD)
- Emprunt 5,125% 1998-2009 (1 000 millions de FRF)

Dans le cadre de sa gestion active de trésorerie, le Groupe peut augmenter temporairement ses financements à court terme notamment sous forme de billets de trésorerie et de *commercial papers*. Les variations des dettes financières courantes, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants qui peuvent en résulter dans les états financiers trimestriels ne sont pas nécessairement représentatives d'une situation durable.

6) Parties liées

Les parties liées sont constituées principalement des sociétés mises en équivalence et des sociétés non consolidées. Il n'y a pas eu d'évolution significative des transactions avec les parties liées au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009.

7) Autres risques et engagements

A la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema⁽¹⁾ font l'objet de plusieurs enquêtes pénales et litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la Commission européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule. L'appel interjeté par les sociétés concernées devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes a été rejeté le 30 septembre 2009 et un recours devant la Cour de Justice des Communautés Européennes va être engagé dans le délai prescrit.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 et 219,1 millions d'euros dont sont tenues conjointement et solidairement d'une part Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 et 181,35 millions d'euros et d'autre part TOTAL S.A. à hauteur de 42 et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont interjeté appel de ces deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne en août 2007 une communication de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. À ce titre, une décision rendue en juin 2008 inflige une amende de 22,7 millions d'euros imputée solidairement à Elf Aquitaine et Arkema à laquelle s'ajoutent des amendes prononcées à l'encontre d'Arkema et d'Elf Aquitaine pour des montants respectifs de 20,43 et 15,89 millions d'euros. Les sociétés concernées ont décidé d'engager un recours contre cette décision devant la juridiction communautaire compétente.

En dernier lieu, Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne, en mars 2009, une communication de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. Aucune décision n'est encore intervenue dans cette affaire.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

2) Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans ayant commencé à courir en 2006, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

⁽¹⁾ Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- 3) Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, la provision comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2009 s'élève à 85 millions d'euros.
- 4) Des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A.. Cette procédure a abouti en septembre 2006 au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V., dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros en tant que société mère bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie. TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Par ailleurs, une communication de griefs a été adressée en mai 2007 par la Commission européenne à Total France, ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Total France a été condamnée à ce titre en octobre 2008 à une amende de 128,2 millions d'euros, dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable en tant que société mère bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie. TOTAL S.A. et Total Raffinage Marketing (nouvelle dénomination de Total France) ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

En outre, une notification de griefs a été envoyée en juillet 2009 par l'Autorité française de la concurrence à TotalGaz et à Total Raffinage Marketing concernant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing.

- 5) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu aux Autorités de concurrence dans le processus de détermination des amendes, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield, au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait des blessés, dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt ainsi qu'à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'essence d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette commission a été déposé le 11 décembre 2008. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, a eu lieu d'octobre à décembre 2008. La décision rendue en premier ressort le 20 mars 2009 déclare la filiale britannique de TOTAL responsable de l'accident survenu et tenue seule d'indemniser les victimes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel devrait se tenir dans le courant du 1^{er} semestre 2010.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire et compte tenu des montants provisionnés, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2008, cinq sociétés, dont la filiale britannique de TOTAL, se sont vues notifier un acte de poursuites pénales émanant du Health and Safety Executive (HSE) et de l'Environment Agency (EA). Des audiences de procédure se sont tenues au cours du deuxième trimestre 2009. Le procès pénal pourrait débuter au cours du deuxième trimestre 2010.

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'Erika pour un montant total de 192 millions d'euros, condamnant TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'Erika, l'armateur de l'Erika et le gestionnaire de l'Erika.

TOTAL estime que la faute d'imprudence qui lui est imputée et sa condamnation subséquente pour pollution maritime sont non fondées, en fait comme en droit. TOTAL considère également que cette décision va à l'encontre de l'amélioration de la sécurité du transport maritime.

TOTAL a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandent le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur ont été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris. À ce jour, trente-six parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 170,1 millions d'euros.

Le procès en appel s'est ouvert devant la Cour d'appel de Paris le 5 octobre dernier pour une durée annoncée de deux mois.

Au stade actuel des procédures en cours, TOTAL S.A. considère, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire, que celle-ci ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

8) Informations par secteur d'activité

9 mois 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	11 192	73 095	10 794	18	-	95 099
Chiffre d'affaires Groupe	11 498	2 569	517	115	(14 699)	-
Droits d'accises	-	(14 241)	-	-	-	(14 241)
Produits des ventes	22 690	61 423	11 311	133	(14 699)	80 858
Charges d'exploitation	(10 453)	(58 235)	(10 381)	(466)	14 699	(64 836)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 266)	(990)	(474)	(25)	-	(4 755)
Résultat opérationnel	8 971	2 198	456	(358)	-	11 267
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	691	173	(102)	502	-	1 264
Impôts du résultat opérationnel net	(5 298)	(632)	(72)	197	-	5 805
Résultat opérationnel net	4 364	1 739	282	341	-	6 726
Cout net de la dette nette						(204)
Intérêts minoritaires						(140)
Résultat net						6 382

9 mois 2009 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	1 245	319	-		1 564
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(62)	(46)	-		(108)
Résultat opérationnel^(b)	-	1 183	273	-		1 456
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(70)	44	(146)	(163)		(335)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(390)	(45)	(1)		(436)
Résultat opérationnel net^(b)	(70)	837	82	(164)		685
Cout net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires						(6)
Résultat net						679

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	1 428	328	-	
Sur le résultat opérationnel net	-	1 026	216	-	

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis

9 mois 2009 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	11 192	73 095	10 794	18	-	95 099
Chiffre d'affaires Groupe	11 498	2 569	517	115	(14 699)	-
Droits d'accises	-	(14 241)	-	-	-	(14 241)
Produits des ventes	22 690	61 423	11 311	133	(14 699)	80 858
Charges d'exploitation	(10 453)	(59 480)	(10 700)	(466)	14 699	(66 400)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 266)	(928)	(428)	(25)	-	(4 647)
Résultat opérationnel ajusté	8 971	1 015	183	(358)	-	9 811
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	761	129	44	665	-	1 599
Impôts du résultat opérationnel net	(5 298)	(242)	(27)	198	-	(5 369)
Résultat opérationnel net ajusté	4 434	902	200	505	-	6 041
Cout net de la dette nette						(204)
Intérêts minoritaires						(134)
Résultat net ajusté						5 703

9 mois 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	7 426	1 927	406	66		9 825
Désinvestissements	321	85	27	1 704		2 137
Flux de trésorerie d'exploitation	7 375	2 564	758	(226)		10 471

9 mois 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	17 331	107 778	16 138	15	-	141 262
Chiffre d'affaires Groupe	21 035	4 764	1 045	105	(26 949)	-
Droits d'accises	-	(14 636)	-	-	-	(14 636)
Produits des ventes	38 366	97 906	17 183	120	(26 949)	126 626
Charges d'exploitation	(15 727)	(93 790)	(16 097)	(482)	26 949	(99 147)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 727)	(874)	(383)	(23)	-	(4 007)
Résultat opérationnel	19 912	3 242	703	(385)	-	23 472
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 101	101	27	560	-	1 789
Impôts du résultat opérationnel net	(12 362)	(950)	(198)	207	-	(13 303)
Résultat opérationnel net	8 651	2 393	532	382	-	11 958
Coût net de la dette nette						(229)
Intérêts minoritaires						(345)
Résultat net						11 384

9 mois 2008 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	785	84	-		869
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	-	-		-
Résultat opérationnel^(b)	-	785	84	-		869
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(78)	48	(23)	(206)		(259)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(239)	(20)	(2)		(261)
Résultat opérationnel net^(b)	(78)	594	41	(208)		349
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires						(12)
Résultat net						337

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel

Sur le résultat opérationnel net

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis

- 785 84 -

- 633 55 -

(227)

9 mois 2008 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	17 331	107 778	16 138	15	-	141 262
Chiffre d'affaires Groupe	21 035	4 764	1 045	105	(26 949)	-
Droits d'accises	-	(14 636)	-	-	-	(14 636)
Produits des ventes	38 366	97 906	17 183	120	(26 949)	126 626
Charges d'exploitation	(15 727)	(94 575)	(16 181)	(482)	26 949	(100 016)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 727)	(874)	(383)	(23)	-	(4 007)
Résultat opérationnel ajusté	19 912	2 457	619	(385)	-	22 603
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 179	53	50	766	-	2 048
Impôts du résultat opérationnel net	(12 362)	(711)	(178)	209	-	(13 042)
Résultat opérationnel net ajusté	8 729	1 799	491	590	-	11 609
Coût net de la dette nette						(229)
Intérêts minoritaires						(333)
Résultat net ajusté						11 047

9 mois 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	6 734	1 446	597	105		8 882
Désinvestissements	860	198	33	551		1 642
Flux de trésorerie d'exploitation	11 626	2 508	(19)	461		14 576

3 ^{ème} trimestre 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 318	26 409	3 892	9	-	33 628
Chiffre d'affaires Groupe	4 149	923	241	36	(5 349)	-
Droits d'accises	-	(4 812)	-	-	-	(4 812)
Produits des ventes	7 467	22 520	4 133	45	(5 349)	28 816
Charges d'exploitation	(3 086)	(21 982)	(3 746)	(113)	5 349	(23 578)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 145)	(307)	(139)	(8)	-	(1 599)
Résultat opérationnel	3 236	231	248	(76)	-	3 639
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	119	46	19	166	-	350
Impôts du résultat opérationnel net	(1 885)	(51)	(73)	54	-	(1 955)
Résultat opérationnel net	1 470	226	194	144	-	2 034
Coût net de la dette nette						(59)
Intérêts minoritaires						(52)
Résultat net						1 923

3 ^{ème} trimestre 2009 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	148	60	-		208
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(3)	-		(3)
Résultat opérationnel^(b)	-	148	57	-		205
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(31)	(19)	(8)	(22)		(80)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(49)	(16)	(1)		(66)
Résultat opérationnel net^(b)	(31)	80	33	(23)		59
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires						(5)
Résultat net						54

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	150	64	-
Sur le résultat opérationnel net	-	81	45	-

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis

3 ^{ème} trimestre 2009 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 318	26 409	3 892	9	-	33 628
Chiffre d'affaires Groupe	4 149	923	241	36	(5 349)	-
Droits d'accises	-	(4 812)	-	-	-	(4 812)
Produits des ventes	7 467	22 520	4 133	45	(5 349)	28 816
Charges d'exploitation	(3 086)	(22 130)	(3 806)	(113)	5 349	(23 786)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 145)	(307)	(136)	(8)	-	(1 596)
Résultat opérationnel ajusté	3 236	83	191	(76)	-	3 434
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	150	65	27	188	-	430
Impôts du résultat opérationnel net	(1 885)	(2)	(57)	55	-	(1 889)
Résultat opérationnel net ajusté	1 501	146	161	167	-	1 975
Coût net de la dette nette						(59)
Intérêts minoritaires						(47)
Résultat net ajusté						1 869

3 ^{ème} trimestre 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	2 512	607	112	25		3 256
Désinvestissements	87	23	13	684		807
Flux de trésorerie d'exploitation	2 854	944	300	440		4 538

3 ^{ème} trimestre 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 396	38 008	5 431	14	-	48 849
Chiffre d'affaires Groupe	7 055	1 714	339	35	(9 143)	-
Droits d'accises	-	(4 810)	-	-	-	(4 810)
Produits des ventes	12 451	34 912	5 770	49	(9 143)	44 039
Charges d'exploitation	(5 030)	(34 444)	(5 449)	(126)	9 143	(35 906)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(896)	(298)	(126)	(9)	-	(1 329)
Résultat opérationnel	6 525	170	195	(86)	-	6 804
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	197	114	24	177	-	512
Impôts du résultat opérationnel net	(4 031)	(52)	(55)	57	-	(4 081)
Résultat opérationnel net	2 691	232	164	148	-	3 235
Coût net de la dette nette						(84)
Intérêts minoritaires						(101)
Résultat net						3 050

3 ^{ème} trimestre 2008 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	(1 045)	(148)	-		(1 193)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	-	-		-
Résultat opérationnel^(b)	-	(1 045)	(148)	-		(1 193)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(208)	33	(1)	(54)		(230)
Impôts du résultat opérationnel net	-	343	50	(2)		391
Résultat opérationnel net^(b)	(208)	(669)	(99)	(56)		(1 032)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires						12
Résultat net						(1 020)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel

- (1 045) (148) -

Sur le résultat opérationnel net

- (665) (99) -

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis

- - - (78)

3 ^{ème} trimestre 2008 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 396	38 008	5 431	14	-	48 849
Chiffre d'affaires Groupe	7 055	1 714	339	35	(9 143)	-
Droits d'accises	-	(4 810)	-	-	-	(4 810)
Produits des ventes	12 451	34 912	5 770	49	(9 143)	44 039
Charges d'exploitation	(5 030)	(33 399)	(5 301)	(126)	9 143	(34 713)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(896)	(298)	(126)	(9)	-	(1 329)
Résultat opérationnel ajusté	6 525	1 215	343	(86)	-	7 997
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	405	81	25	231	-	742
Impôts du résultat opérationnel net	(4 031)	(395)	(105)	59	-	(4 472)
Résultat opérationnel net ajusté	2 899	901	263	204	-	4 267
Coût net de la dette nette						(84)
Intérêts minoritaires						(113)
Résultat net ajusté						4 070

3 ^{ème} trimestre 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	2 480	638	212	41		3 371
Désinvestissements	188	46	14	470		718
Flux de trésorerie d'exploitation	3 732	2 731	14	861		7 338

9) Impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé

9 mois 2009 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	95 099	-	95 099
Droits d'accises	(14 241)	-	(14 241)
Produits des ventes	80 858	-	80 858
Achats, nets de variation de stocks	(52 224)	1 756	(50 468)
Autres charges d'exploitation	(13 715)	(192)	(13 907)
Charges d'exploration	(461)	-	(461)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 647)	(108)	(4 755)
Autres produits	102	89	191
Autres charges	(167)	(231)	(398)
Coût de l'endettement financier brut	(419)	-	(419)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	116	-	116
Coût de l'endettement financier net	(303)	-	(303)
Autres produits financiers	466	-	466
Autres charges financières	(253)	-	(253)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 451	(193)	1 258
Charge d'impôt	(5 270)	(436)	(5 706)
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 837	685	6 522
Part du Groupe	5 703	679	6 382
Intérêts minoritaires	134	6	140

9 mois 2008 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	141 262	-	141 262
Droits d'accises	(14 636)	-	(14 636)
Produits des ventes	126 626	-	126 626
Achats, nets de variation de stocks	(85 500)	869	(84 631)
Autres charges d'exploitation	(13 979)	-	(13 979)
Charges d'exploration	(537)	-	(537)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 007)	-	(4 007)
Autres produits	76	199	275
Autres charges	(129)	(302)	(431)
Coût de l'endettement financier brut	(702)	-	(702)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	356	-	356
Coût de l'endettement financier net	(346)	-	(346)
Autres produits financiers	485	-	485
Autres charges financières	(230)	-	(230)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 846	(156)	1 690
Charge d'impôt	(12 925)	(261)	(13 186)
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 380	349	11 729
Part du Groupe	11 047	337	11 384
Intérêts minoritaires	333	12	345

3^{ème} trimestre 2009
(en millions d'euros)

	Ajusté	Éléments d'ajustement	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	33 628	-	33 628
Droits d'accises	(4 812)	-	(4 812)
Produits des ventes	28 816	-	28 816
Achats, nets de variation de stocks	(19 154)	214	(18 940)
Autres charges d'exploitation	(4 502)	(6)	(4 508)
Charges d'exploration	(130)	-	(130)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 596)	(3)	(1 599)
Autres produits	22	48	70
Autres charges	(54)	(41)	(95)
Coût de l'endettement financier brut	(108)	-	(108)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21	-	21
Coût de l'endettement financier net	(87)	-	(87)
Autres produits financiers	67	-	67
Autres charges financières	(90)	-	(90)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	485	(87)	398
Charge d'impôt	(1 861)	(66)	(1 927)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 916	59	1 975
Part du Groupe	1 869	54	1 923
Intérêts minoritaires	47	5	52

3^{ème} trimestre 2008
(en millions d'euros)

	Ajusté	Éléments d'ajustement	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	48 849	-	48 849
Droits d'accises	(4 810)	-	(4 810)
Produits des ventes	44 039	-	44 039
Achats, nets de variation de stocks	(29 861)	(1 193)	(31 054)
Autres charges d'exploitation	(4 708)	-	(4 708)
Charges d'exploration	(144)	-	(144)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 329)	-	(1 329)
Autres produits	55	52	107
Autres charges	(55)	(207)	(262)
Coût de l'endettement financier brut	(241)	-	(241)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	114	-	114
Coût de l'endettement financier net	(127)	-	(127)
Autres produits financiers	140	-	140
Autres charges financières	(79)	-	(79)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	681	(75)	606
Charge d'impôt	(4 429)	391	(4 038)
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 183	(1 032)	3 151
Part du Groupe	4 070	(1 020)	3 050
Intérêts minoritaires	113	(12)	101

10) Chiffre d'affaires par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
1^{er} trimestre 2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 447	22 368	3 218	8	-	30 041
Chiffre d'affaires Groupe	3 242	641	124	37	(4 044)	-
Droits d'accises	-	(4 573)	-	-	-	(4 573)
Produits des ventes	7 689	18 436	3 342	45	(4 044)	25 468
2^{ème} trimestre 2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 427	24 318	3 684	1	-	31 430
Chiffre d'affaires Groupe	4 107	1 005	152	42	(5 306)	-
Droits d'accises	-	(4 856)	-	-	-	(4 856)
Produits des ventes	7 534	20 467	3 836	43	(5 306)	26 574
3^{ème} trimestre 2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 318	26 409	3 892	9	-	33 628
Chiffre d'affaires Groupe	4 149	923	241	36	(5 349)	-
Droits d'accises	-	(4 812)	-	-	-	(4 812)
Produits des ventes	7 467	22 520	4 133	45	(5 349)	28 816
9 mois 2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	11 192	73 095	10 794	18	-	95 099
Chiffre d'affaires Groupe	11 498	2 569	517	115	(14 699)	-
Droits d'accises	-	(14 241)	-	-	-	(14 241)
Produits des ventes	22 690	61 423	11 311	133	(14 699)	80 858
1^{er} trimestre 2008						
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 196	32 780	5 229	8	-	44 213
Chiffre d'affaires Groupe	6 118	1 553	257	33	(7 961)	-
Droits d'accises	-	(4 926)	-	-	-	(4 926)
Produits des ventes	12 314	29 407	5 486	41	(7 961)	39 287
2^{ème} trimestre 2008						
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 739	36 990	5 478	(7)	-	48 200
Chiffre d'affaires Groupe	7 862	1 497	449	37	(9 845)	-
Droits d'accises	-	(4 900)	-	-	-	(4 900)
Produits des ventes	13 601	33 587	5 927	30	(9 845)	43 300
3^{ème} trimestre 2008						
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 396	38 008	5 431	14	-	48 849
Chiffre d'affaires Groupe	7 055	1 714	339	35	(9 143)	-
Droits d'accises	-	(4 810)	-	-	-	(4 810)
Produits des ventes	12 451	34 912	5 770	49	(9 143)	44 039
9 mois 2008						
Chiffre d'affaires hors Groupe	17 331	107 778	16 138	15	-	141 262
Chiffre d'affaires Groupe	21 035	4 764	1 045	105	(26 949)	-
Droits d'accises	-	(14 636)	-	-	-	(14 636)
Produits des ventes	38 366	97 906	17 183	120	(26 949)	126 626